

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

31 MARS 2025

N° 2025/03/07

L'an deux mille vingt-cinq, le 31 mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette Commune s'est réuni à la Salle Médiévale sous la présidence de Madame Hélène DE SIMONE, Vice-Présidente, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de convocation : 18 mars 2025

Présents : Mme Hélène DE SIMONE - Mme Christiane CLUZEL – Mme Anabelle FOURNIER FAURE – M. Marc COMBETTE- Mme Janine JULIEN – M. André SALARDON – Mme Solange PEILLON – Mme Catherine PASQUIER-FOURNIER – M. Philippe ROCHE

Absents excusés : M. Eric LARDON – Mme Margot SOLVIGNON

Pouvoir : M. Eric LARDON donne pouvoir à Hélène DE SIMONE - Mme Margot SOLVIGNON donne pouvoir à Christiane CLUZEL

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2025

Madame la Vice-Présidente propose au Conseil d'Administration d'étudier les demandes de subventions sollicitées par les associations pour l'année 2025.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres,

1/ **DÉCIDE** d'allouer une subvention au titre de l'année 2025 aux associations suivantes :

ASSOCIATION	2024	2025
AIMV		0 €
AFM TELETHON DELEGATION LOIRE	500 €	500 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	450 €	450 €
ADMR SECTION LES BLEUETS	500 €	500 €
EPICERIE SOLIDAIRE DES 4 PONTS	2 100 €	2 100 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE LA LOIRE		0 €
ADMR DES 3 RIVES	500 €	500 €
RESTAURANT DU COEUR DE LA LOIRE		0 €
SECOURS POPULAIRE		200 €
JEUNESSE PLEIN AIR		0 €
CROIX ROUGE FRANCAISE		0 €

2/ **AUTORISE** Monsieur le Président à mandater la dépense correspondante par imputation à l'article 65748 du budget du C.C.A.S.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

A SAINT MARCELLIN EN FOREZ, LE 3 AVRIL 2025

**LA VICE-PRESIDENTE DU CCAS,
Hélène DE SIMONE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-264240204-20250331-2025-03-07-D
LE SECRETAIRE
Christiane CLUZEL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/04/2025
Publication : 22/04/2025